

Image not found or type unknown



Congés trimestriels temps,partiel

Par **Papillon68**, le **27/08/2024** à **13:01**

Bonjour,

Notre entreprise est sous la CCN66 et je travaille à temps partiel mardi et jeudi comme secrétaire. J'ai donc droit à 3 jours consécutifs de congés trimestriels (congés spéciaux). Si je pose les 3 jours consécutifs mardi, mercredi, jeudi, mon employeur m'enlève en plus le vendredi et le lundi suivant en CA. Peut-il procéder ainsi ?

Cela signifierai que je n'ai aucun intérêt à prendre les 3 jours de CT, mais plutôt 2 jours, le mardi et le mercredi.

Qu'en pensez-vous ?

Merci pour vos réponses